



**SUR LES TERRES DE L'UNIQUE**  
**MARCHÉ ARTISANAL MÉDIÉVAL-FANTASTIQUE 2026**  
**26 – 27 SEPTEMBRE**

**DOSSIER D'INSCRIPTION FOOD-TRUCKS**

Contact :

Jackie (présidente) : 06 01 75 93 29  
[surlesterresdelunique@gmail.com](mailto:surlesterresdelunique@gmail.com)  
<https://www.facebook.com/surlesterresdelunique>

**SUR LES TERRES DE L'UNIQUE**

CONVENTION DES 26 -27 SEPTEMBRE 2026

## PRÉ-INSCRIPTION

À compléter lisiblement et à retourner **avant le 15/03/2026**

**Structure :**

**Adresse :**

**Personne responsable :**

**E-mail :**

**Tel :**

**N° SIRET :**

**Restauration proposée**

**Nombre de personnes intervenantes sur le stand :**

**Nom / prénom :**

.....  
.....  
.....

**Surface nécessaire (en m):** longueur = profondeur =

Merci de préciser si votre stand possède un auvent (*si oui indiquer la taille*) :

Les organisateurs ne fournissent pas le stand

**SUR LES TERRES DE L'UNIQUE**  
**CONVENTION DES 26 -27 septembre 2026**

**Documents à Transmettre**

Par courrier à l'adresse suivante :

Association Sur les Terres de l'Unique  
Jackie le Hervé  
5 lieu dit Coray  
22580 Plouha

- l'acte d'engagement ci-dessous signé,
- la fiche de pré-inscription complétée,
- l'attestation d'assurance pour la période de la Convention (26-27 sept. 2026)

**Attention :**

**Les chèques correspondant à la caution de 150 euros et à votre emplacement ne seront demandés qu'après la validation de votre candidature par la commission Marché STLU**

*N.B : les chèques ne seront encaissés qu'après la Convention pour ne pas grever les trésoreries  
Toute annulation après le 1<sup>er</sup> septembre 2026 engendrera l'encaissement du chèque de caution (sauf cas de force majeure et sur pièce justificative).*

---

**Acte d'engagement**

Je, soussigné(e),

Nom et prénom : .....

Nom de la structure : .....

Déclare avoir pris connaissance :

- du règlement du marché artisanal « Sur Les Terres de l'Unique »,
- du cahier des charges de l'exposant.

**Et m'engage à respecter ceux-ci (ceci engage ma totale responsabilité concernant le stand).**

Date + signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

**SUR LES TERRES DE L'UNIQUE**

## **Reglement du marché artisanal médiéval-fantastique Convention des Terres de l'Unique**

Le marché artisanal médiéval-fantastique de la Convention des Terres de l'Unique est organisé par l'association Sur les terres de l'Unique basée à Plestin les Grèves dans les Côtes d'Armor. La Convention se déroulera sur deux jours, à savoir le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2026. L'évènement a accueilli en 2025 environ 5000 personnes.

### **Article 1 : Procédure d'inscription**

Le dossier d'inscription devra nous parvenir avant le **15 mars 2026** à l'adresse indiquée ci-dessous :

Soit par courrier :

Sur les Terres de l'Unique

Chez Mme Jackie le Hervé

5 lieu-dit Coray

22580 Plouha

### **Article 2 : Tarifs**

Les emplacements Restauration au sein de la convention sont au tarif de 150 euros par jour soit 300 euros pour le week-end. Il est aussi possible d'échanger une journée d'emplacement contre 15 repas au bénéfice de l'organisation ( à voir avec STLU le moment venu). L'organisation demande toutefois les deux chèques de 150 euros **après validation de la candidature par la commission marché STLU**

### **Article 3 : Emplacement**

Les emplacements sont attribués par les organisateurs, en fonction des impératifs de restauration.

Quelques tables et bancs seront fournis par l'organisation pour les visiteurs affamés.

L'électricité sera également fournie (bornes de marché). Prévoir toutefois rallonges et prises spécifiques au branchement si besoin.

Les food-trucks pourront bénéficier de la cuisine du complexe cultuurel du Dourmeur pour laver leur matériel de restauration.

### **Article 5 : Installation**

L'ouverture du marché au public (votre stand devra être prêt avant l'heure d'ouverture) : **11 h.**

Le début des installations se fera le vendredi, **à partir de 15 h** ou le samedi matin à partir de **7 h.**

La fermeture de la manifestation : le dimanche **18 h.**

### **Article 6 : Restauration**

La restauration en food-trucks devra être en service dès le samedi midi.

Chaque food-truck tiendra sa propre caisse.

La restauration peut également se prolonger le samedi soir, l'association organisatrice fermant le Poney Fringant à 19h, le Poney Fringant étant la buvette de l'association.

**Notez bien : pendant les heures d'ouverture de la buvette du Poney Fringant (11h-19h le samedi et 10h-18h le dimanche), nous demandons aux restaurateurs de ne pas fournir de boissons. Le Poney Fringant est une pièce essentielle pour nos recettes et par-delà, pour la pérennité de la Convention. En dehors de ces horaires, et notamment le samedi si vous proposez un service en soirée, la vente de boissons est autorisée.**

#### Article 7 : Surveillance

La nuit, le marché sera fermé à l'aide de barrières et une garde sera assurée les nuits du 25 au 26 et du 26 au 27 de 22h à 6h du matin par une société de gardiennage.

Le reste du temps, la surveillance du stand est à la charge des artisans.

#### Article 8 : Annulation

Afin d'éviter les désistements de dernière minute une caution de 150 € à l'ordre de **l'association « Sur Les Terres de l'Unique »** vous sera demandée lors de la validation de votre candidature. (Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de désistement tardif, soit après le 1<sup>er</sup> septembre 2025, sauf cas de force majeure et sur pièce justificative.)

Le chèque de caution sera détruit en fin de la Convention.

